

23 mars 2020

## COVID-19

### Rappel des mesures pour le ramassage des déchets

Caen la mer rappelle qu'en raison des mesures gouvernementales exceptionnelles prises par le Président de la République, la collecte des déchets ménagers sur le territoire de Caen la mer a dû être réorganisée pendant toute la période de confinement.

#### Services fermés ou suspendus :

- Les collectes de **déchets verts** et **encombrants** sont suspendues.
- Les 7 **déchèteries** communautaires sont fermées.
- Les **collectes spécifiques** (papier de bureau, encombrants sur appel pour les personnes à mobilité réduite et de plus de 75 ans) sont également suspendues.

#### Ordures ménagères et recyclables :

Un service minimum de collecte des **ordures ménagères** et **emballages recyclables** est assuré.  
A noter que vos jours de collectes habituels restent inchangés, seule la fréquence est modifiée.

#### Les aménagements suivants sont mis en place pour toutes les communes :

- Un ramassage toutes les deux semaines pour les maisons individuelles et les petits immeubles.
- Un ramassage par semaine pour les grands collectifs denses.

Caen la mer tient à souligner que l'adaptation des fréquences de collecte des déchets permet de garantir une continuité du service public tout en limitant les déplacements au strict nécessaire afin de contribuer à l'effort national pour endiguer la propagation du virus. Nous vous remercions pour votre compréhension et nous comptons sur votre coopération pour respecter ces consignes dans ce contexte exceptionnel.

#### FAQ :

##### 1. Comment connaître mon secteur de collecte ?

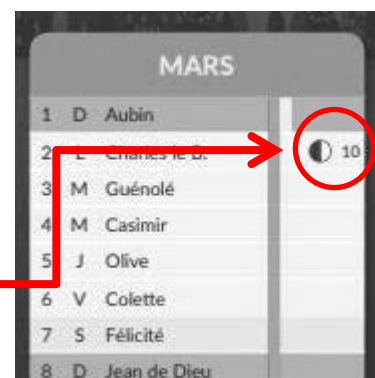
Le secteur est indiqué en haut à gauche de votre calendrier de collecte. Autrement, vous pouvez vérifier votre secteur sur le site internet de Caen la mer :  
<https://www.caenlamer.fr/centre-de-donnees-cartographiques>

##### 2. Comment connaître les jours et la fréquence de passage ?

Vos jours de collectes habituels restent inchangés, seule la fréquence est modifiée. La nouvelle fréquence, les jours et les secteurs sont indiqués dans le tableau suivant :  
[https://www.caenlamer.fr/sites/default/files/documents/listing\\_des\\_collectes-detaille.pdf](https://www.caenlamer.fr/sites/default/files/documents/listing_des_collectes-detaille.pdf)

**3. Comment savoir si je suis en semaine paire ou impaire ?**

Le numéro de la semaine est indiqué sur la plupart des calendriers civils : exemple ci-contre, la première semaine du mois de mars est la semaine 10, donc paire.

**4. Puis-je continuer de déposer mon verre ou textile aux bornes d'apport volontaire ?**

Si vous n'avez aucune solution de stockage chez vous, vous pouvez continuer d'utiliser les bornes à verre et à textiles de votre quartier. Elles seront régulièrement vidées. Essayez tout de même de limiter vos sorties uniquement en cas de réel besoin.

**5. Si on ne veut pas toucher les conteneurs d'apport volontaire, peut-on déposer des sacs à côté ?** Non. Il faut éviter de déposer les sacs autour des conteneurs d'apport volontaire. Il est donc conseillé d'adopter les gestes barrières pour vous protéger des éventuelles contaminations (port de gants par exemple).

Pour toute autre question, vous pouvez contacter le 02 31 304 304.

**Contact presse :**

Direction des Relations Institutionnelles et Territoriales  
Responsable communication - Daniela Terzi - 02 31 25 45 94 - 07 84 51 03 97  
courriel : [d.terzi@caenlamer.fr](mailto:d.terzi@caenlamer.fr)

Tous les dossiers sur le site : [www.caenlamer.fr](http://www.caenlamer.fr)

